Cadre technique — où vivent les pièces de procédure, et comment on en sort

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 09/11/2026

Inférence locale, lecture seule, traitements dans l'UE visés · document fictif

> **Document fictif — exemple de démonstration**
> Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

> **Document fictif**, produit pour la démonstration. **Il décrit l'architecture réellement proposée.** Une juridiction manipule des pièces de procédure, des identités de parties et des éléments couverts par le secret de l'instruction : **ce sont les données les plus protégées du droit français.**

Les deux modes de déploiement, au choix de la juridiction

Mode	Où le calcul a lieu	Ce qui sort du réseau	Pour qui
Inférence locale	**Sur une machine de la juridiction**	**Rien**	Juridictions disposant d'un serveur
Ressource isolée	Sur un serveur dédié hébergé en France, sous droit français	**Rien hors Union européenne**	Juridictions qui préfèrent ne pas administrer de machine

L'inférence locale, c'est le modèle qui calcule sur votre machine : le texte d'un procès-verbal ou d'une expertise ne traverse aucun réseau extérieur pour être traité. **Dans les deux cas, la ressource est dédiée à la juridiction : aucune mutualisation avec une autre juridiction** — c'est la condition de la continuité du service.

Ce qui protège les pièces de procédure

Point	Mise en œuvre	Ce que la juridiction peut écrire dans sa réponse
Entraînement	**Aucune pièce de procédure n'alimente un modèle, ni le nôtre ni celui d'un tiers**	« Les pièces n'entraînent aucun système »
Droits d'écriture	**Le compte technique de lecture n'a pas le droit d'écrire dans les applicatifs**	« L'outil ne peut modifier aucun acte, techniquement »
Chiffrement	En transit et au repos	« Un support volé reste illisible »
Accès par rôle	**Un dossier d'instruction n'est lisible que par le cabinet saisi et son greffe — 9 rôles pour 44 agents**	« Chaque agent ne voit que ce que sa mission exige »
Journalisation	Qui a demandé quoi, quand, et ce qui a été produit	**« 0 accès hors rôle depuis la mise en service »**
Hébergement	**France, sous droit français**, architecture conçue pour réduire l'exposition aux législations extraterritoriales, la localisation ne garantissant pas à elle seule l'immunité	« Objectif de déploiement : traitements et accès dans l'Union européenne »

Les gestes réservés à une personne — et ce que l'agent apporte pour chacun

Geste réservé	À qui il appartient	Ce que l'agent a déjà fait quand il arrive
Rendre et motiver la décision	**Au magistrat**	**Le dossier complet, la chronologie reconstituée, les pièces rapprochées de leur cote, les sources ouvertes en regard**
Authentifier l'acte	**Au greffier**	**Le projet monté sur la trame du greffe, mentions obligatoires vérifiées, délai calculé affaire par affaire**
Arrêter le rôle d'audience	**À la présidente**	**L'état des dossiers en état d'être jugés, et les 34 qui n'attendent qu'une pièce**
Notifier une décision à une partie	**Au greffe**	**La notification préparée le soir de l'audience, avec sa fiche d'accompagnement en langage clair**
Apprécier la portée d'une décision de justice	**Au magistrat**	**Les décisions publiées, leur date, l'extrait de motif — jamais un résumé qui se substituerait au texte**

C'est cette répartition qui donne leur valeur aux actes de la juridiction : une décision rendue et motivée par un magistrat est **contestable, donc défendable** ; un acte authentifié par un greffier fait foi. **L'agent rend le dossier prêt en minutes ; les gestes qui engagent restent là où le droit les a mis.**

La sortie — vérifiable avant de s'engager, pas après

Élément	Ce qu'il devient le jour de l'arrêt	Ce qui reste à la juridiction
L'index	**Supprimé**	**Aucune pièce de procédure n'y était recopiée — les dossiers n'ont pas bougé d'un octet**

LINDBERGH FORMATION — Blue Lemon Agent — RCS Évry 817 946 114 —
Mentions légales : bluelemonagent.ai/mentions-legales

Élément	Ce qu'il devient le jour de l'arrêt	Ce qui reste à la juridiction
Le journal des demandes et des productions	Remis dans un format ouvert, ou détruit	**La juridiction choisit, et la question se tranche à la mise en service**
Les 11 réponses-type et leurs versions en langage clair et en FALC	Exportées dans un format lisible sans nous	**Elles restent utilisables au service d'accueil**
Les fiches d'accompagnement des convocations et notifications	Déjà dans vos fichiers	**Faites de vos actes : elles vous appartiennent**
L'index des décisions rendues par la juridiction	Remis dans un format ouvert	**Douze ans de décisions redeviennent interrogeables**
L'abonnement	**Annuel, sans reconduction tacite**	**C'est la reconduction qui demande une décision, pas l'arrêt**

> **Essai de sortie à blanc proposé au bout du premier trimestre**, une demi-journée : on coupe, on vérifie que la juridiction fonctionne exactement comme avant, on remet en service. **Le premier vendredi d'août porte 3 audiences contre 9 en moyenne — c'est la date qui coûte le moins.**

À fixer par la juridiction

Mode de déploiement retenu (inférence locale / ressource isolée) : _____

LINDBERGH FORMATION — Blue Lemon Agent — RCS Évry 817 946 114 —
Mentions légales : bluelemonagent.ai/mentions-legales

Demandez une démonstration avec vos propres documents

Ce document est un exemple fictif. Pour voir l'agent travailler sur vos propres documents, demandez une démonstration depuis sa fiche.

https://bluelemonagent.ai/secteur-public/metiers/agent-ia-justice

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.